

# OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

## Conditions au 1er janvier 2017 - Propriétaires occupants, locataires



*Vous pouvez bénéficier d'une subvention pour l'amélioration de votre logement selon les règles de priorité de l'ANAH et sur un montant de travaux HT plafonnés*

**LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS ÊTRE COMMENCÉS AVANT LE DÉPÔT DU DOSSIER AUPRÈS DE L'ANAH**

- Vous** -> êtes propriétaire occupant, locataire ou usufruitier du logement que vous occupez à titre de résidence principale.
- > n'avez pas déjà bénéficié des primes CEE (combles 1 €, primes magasins, ...)
- > disposez de ressources modestes : *sur l'avis d'impôts 2017, le revenu fiscal de référence 2016 doit être inférieur aux plafonds suivants :*

Nb de pers. / Ressources €	1	2	3	4	5	Par personne En +
Très modestes	14 508	21 217	25 517	29 809	34 121	4 301
Modestes	18 598	27 200	32 710	38 215	43 742	5 510

- VOTRE LOGEMENT** -> a plus de 15 ans (sauf cas particuliers)
- > nécessite des travaux (minimum 1 500 € HT, sauf cas particuliers)

Travaux / Ressources	Très Modestes	Modestes	Travaux maxi subventionnables	Département	AME
Travaux lourds Logement Indigne	50%		50 000 € HT	20 %	Sous conditions
Travaux sécurité Salubrité	50%		20 000 € HT	20%	-
Adaptation handicap	50%	35%	3 500€ aménagement SDB 500€ par fenêtres 600€ par volets roulants	20 % si + de 70 ans	10%
Habiter Mieux Économie d'énergie Si gain énergétique >= 25%	50%	35%		10% si + de 70 ans	5%
	10% 2 000 € maxi	10% 1 600 € maxi		+ 250 €	+ 250 €

### POUR VOUS RENSEIGNER :

10 rue du Bon Guillaume 45200 MONTARGIS

Tel: 02 38 93 27 98

Fax: 02 38 77 84 90

contact.loiret@solihha.fr



## **PIÈCES À FOURNIR :**

- Formulaire de demande de subvention rempli et signé
- Copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité
- Copie de l'avis de (non) imposition 2017 pour tous les occupants
- Copie de la dernière taxe foncière ou une attestation de propriété de moins de 3 mois si adresse différente de l'avis d'impôts
- Originaux des devis descriptifs et estimatifs détaillés des travaux
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Diagnostics techniques: DPE, plomb
- Justificatif du handicap: carte handicapé, évaluation grille GIR
- Plans du logement à l'état actuel et projeté si travaux
- Accords administratifs requis par la réglementation en secteur sauvegardé

## **AUTRES AIDES ET FINANCEMENTS :**

- Certaines caisses de retraite sous conditions de ressources
- L'éco prêt à taux zéro sous conditions de travaux
- Le crédit d'impôt développement durable ou aide à la personne
- Les prêts de l'UDAF

## **DÉROULEMENT DU DOSSIER :**

- ❶ dépôt du dossier complet à l'ANAH par **SOLiHA Loiret**
- ❷ décision d'octroi de subvention délivrée par l'ANAH (et, le cas échéant, par les organismes complémentaires)
- ❸ délai de 3 ans pour exécuter les travaux
- ❹ les travaux terminés, contacter **SOLiHA Loiret** pour fixer une visite de fin de travaux lors de laquelle vous remettrez les factures originales

### **ATTENTION**

Les travaux doivent être exécutés par des professionnels du bâtiment inscrits au registre des métiers et du commerce.

**Ils ne doivent pas commencer AVANT le dépôt du dossier auprès de l'ANAH**